

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 21 ET 22 FÉVRIER 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU CENTRE DE  
CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE  
MOBILIER DE CORSE (CCRPMC) DE CALVI**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Avant-propos

Le présent rapport a pour objet de rappeler les conditions d'ouverture et le travail réalisés depuis la mise en œuvre du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC) à Calvi.

La Collectivité de Corse possède depuis 1991, des compétences dans le domaine de la culture et du patrimoine qui ont été renforcées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse et lors de la création de la collectivité de Corse, au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En ce qui concerne le Patrimoine, elle assure une politique de conservation grâce à :

- La gestion directe de sites, de monuments et d'institutions patrimoniales.
- L'aide technique et financière apportée aux communes.
- La programmation des travaux sur les monuments ou sur les objets protégés au titre des Monuments historiques, classés ou inscrits, lui conférant un rôle opérationnel unique suite au transfert de compétences depuis 2002.

Elle a renforcé son implication en s'engageant dès 2007, dans la création d'un centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier corse (CCRPMC).

Celui-ci devait avoir pour objectif d'apporter une ingénierie technique et scientifique aux collectivités locales en assurant des missions de conseils, d'interventions sur le terrain, ou l'accueil, dans un environnement adapté, d'œuvres en conservation-restauration.

Après l'abandon des bâtiments par l'armée, c'est en juillet 2006 que la Collectivité Territoriale de Corse fait l'acquisition du fort Charlet, l'année suivante est lancé le concours de maîtrise d'œuvre remporté par les architectes Hugues Fontenas et Isabelle Latappy avec comme architecte d'opération Vincent Delmas. Le chantier débute en 2012 et s'achève en 2014. Les travaux de restauration du bâtiment et la construction neuve offrent une structure de 2 300 m<sup>2</sup> située à l'intérieur de l'enceinte fortifiée et comprenant à part équivalente une partie médiation et un pôle technique.

A notre arrivée, nous avons trouvé une structure pleine de potentialité mais non exploitée. Nous nous sommes attachés à doter ce centre d'un projet d'établissement.

Ainsi, depuis 2016, nous avons procédé au recrutement d'une directrice et remobilisé les agents désireux de s'investir autour d'un projet au service de la Corse et des corses en leur donnant les moyens nécessaires.

Nous avons réalisé les aménagements extérieurs, équipé les ateliers de restauration et de médiation et rédigé un programme scientifique et culturel. Ainsi en ce mois de février 2019,

nous inaugurons un outil remarquable et qui propose une architecture intégrée et moderne.

Les ateliers sont déjà en activité avec la restauration d'œuvres majeures, comme les tableaux de la collection Fesch de la ville de Corti, la fameuse statue de la Madunuccia de la cathédrale d'Aiacciu ou encore les toiles du château de la Punta.

Avec cet équipement, la Collectivité de Corse est en mesure de développer sa politique patrimoniale telle que définie dans la feuille de route votée par l'Assemblée de Corse le 22 septembre 2017. Ainsi, les 30 à 40 000 objets d'intérêt patrimonial que renferme la Corse pourront enfin être répertoriés, étudiés, restaurés, valorisés et transmis dans des conditions exemplaires. C'est une étape importante dans le processus de réappropriation par tous les Corses de leur patrimoine, comme nous l'avons à plusieurs reprises exprimé.

La médiation auprès du jeune public est d'ailleurs une des priorités du Centre, notamment au travers de supports pédagogiques bilingues.

### **Perspectives**

Le Centre projette de se renforcer au niveau de son organisation, en devenant un service à part entière au sein de la Direction adjointe de l'Action patrimoniale, en se dotant d'un règlement intérieur et en mettant en place des conventions entre la CdC et les restaurateurs.

Il mènera également des actions de communication auprès des collectivités et du public, développera la médiation sur le patrimoine et ses métiers.

Son ambition est de devenir un référent dans le domaine de la conservation et la restauration des collections des musées de Corse.

En outre, son plan de développement passe par :

- La création d'une base de données File Maker - (création de poste de documentaliste).
- La formation des agents en conservation préventive (convention CICRP de Marseille).
- L'établissement d'un partenariat de recherches avec l'Université de Corse.
- L'équipement en matériel d'analyses (entomologie et analyse de couches picturales).
- L'accueil de manifestations (colloques, conférences, expositions) dans le domaine du patrimoine : Histoire de l'art, archéologie, sciences humaines et sociales.
- La programmation d'une nouvelle exposition pour janvier 2020.
- Création d'un projet européen transfrontalier des centres de conservation.
- Le développement de partenariats avec l'Université de Corse et les Centres de conservation et de restauration du patrimoine mobilier en France et en Italie (Marseille, Perpignan, Sassari, etc.).
- Les actions de médiation auprès des scolaires.

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne les actions menées pour finaliser la mise en place opérationnelle du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier Corse (CCRPMC), à partir des orientations envisagées dès sa création.

La Collectivité de Corse possède depuis 1991 des compétences dans le domaine de la culture et du patrimoine qui ont été renforcées par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et lors de la création de la Collectivité de Corse au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En ce qui concerne le Patrimoine, la CdC assure une politique de conservation grâce à :

- La gestion directe de sites, de monuments et d'institutions patrimoniales.
- L'aide technique et financière apportée aux communes.
- La programmation des travaux sur les monuments ou sur les objets protégés au titre des Monuments historiques, classés ou inscrits, lui conférant un rôle opérationnel unique suite au transfert de compétences depuis 2002.

Elle a renforcé cet appui en créant, en 2009, un Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier Corse (CCRPMC) dans le Fort Charlet, à Calvi. Celui-ci a pour objectif d'apporter une ingénierie technique et scientifique aux collectivités en assurant des missions de conseils, d'interventions sur le terrain, ou l'accueil, dans un environnement adapté, d'œuvres en conservation-restauration.

L'instauration de la collectivité unique et la volonté affichée de s'impliquer dans la préservation du patrimoine confèrent un rôle de premier plan au CCRPMC.

Les travaux de réhabilitation et de construction du CCRPMC ont débuté en janvier 2012 et la livraison du bâtiment a été effectuée en janvier 2015.

Le poste vacant de responsable scientifique a été publié en 2015 et le recrutement a été fait en février 2017.

Le Centre a œuvré dans la mise en place de ses différentes missions depuis février 2017. Ces missions de conservation-restauration et valorisation sont interdépendantes et nécessaires à la connaissance de notre patrimoine mobilier insulaire.

Des ateliers, des réserves et une salle d'exposition ont été équipés pour recevoir les œuvres dans les meilleures conditions de conservation. Le site a été sécurisé par l'installation d'alarmes et de caméras de vidéosurveillance.

Des procédures administratives ont été actées pour l'accueil des œuvres au sein des locaux, incluant notamment la responsabilité, l'assurance des biens et la durée du séjour.

À ce jour, le CCRPMC a signé plusieurs conventions avec des communes de Corse et compte dans ses réserves :

- Le fond documentaire A Bandera,
- 33 tableaux de la ville de Corti,
- l'ensemble des textiles liturgiques de la commune de Santu Niculau,
- les 3 tableaux du château de la Punta et
- un banc d'église du 17<sup>ème</sup> siècle, de la commune de Bastia.

D'autres conventions sont en cours de procédure. Les conventionnements permettent d'acter les obligations et les responsabilités respectives de la CdC et des collectivités pour la mise à disposition des espaces et des ressources humaines du CCRPMC.

En 2018, le centre est intervenu sur 14 missions de diagnostic sanitaire concernant des objets, des collections et/ou l'environnement des collections.

Le CCRPMC examine et traite les demandes de subventions du patrimoine mobilier.

Il a présenté en 2018, deux délibérations regroupant l'ensemble des demandes retenues pour un montant affecté de 290 668 € HT.

Le CCRPMC a également réalisé deux marchés de restauration en maîtrise d'ouvrage sur des œuvres de la cathédrale d'Aiacciu, dont l'orgue et surtout la statue de la Madunuccia qui est la première œuvre restaurée au sein des ateliers, depuis le mois de décembre 2018.

Concernant la valorisation, l'année 2018 a permis de finaliser la création de supports pédagogiques bilingues, uniques dans le domaine de la conservation-restauration.

Le CCRPMC est prêt à accueillir des élèves pour la visite guidée intitulée le voyage d'Angelo et l'atelier « A l'intérieur de la peinture ».

Pour faire suite à l'exposition « Le patrimoine remarquable des églises de Corse » réalisée en 2017, le CCRPMC propose cette année une exposition intitulée « Du fort au centre, l'histoire d'un lieu ».

Nous avons souhaité remonter à l'origine des deux forts, Muzzellu et Turretta. Il nous a semblé opportun de parler du passé pour envisager l'avenir, celui du CCRPMC.

Cette exposition devient ainsi un pont, un passage d'une époque à une autre : « da u Forte à u Centru ».

La transformation architecturale du bâtiment n'a pas fait « table rase du passé ».

Bien au contraire, en s'appuyant sur les caractéristiques militaires du site, nous avons reconverti cette friche pour lui donner pleinement une nouvelle fonction.

Il vous est proposé aujourd'hui de prendre acte des documents qui nous ont été transmis par le CCRPMC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.